

Création d'un cadre européen des qualifications

2006/2002(INI) - 11/07/2006

La commission a adopté le rapport d'initiative de Thomas MANN (PPE-DE, DE) sur la création d'un cadre européen des qualifications (CEQ). Il accueille favorablement l'initiative prise par la Commission de moderniser, d'améliorer et de renforcer en permanence les systèmes européens d'éducation en vue de créer un cadre de référence commun des systèmes de certification européens. Les députés soulignent toutefois que la fonction essentielle du CEQ doit être de classer des certifications construites sur la base de résultats de formation professionnelle autour de l'emploi et préconise dès lors l'utilisation de «descripteurs simples et opérationnels» et une réduction du nombre de niveaux. Ils ajoutent que parmi les compétences définies dans les descripteurs, il convient d'inscrire non seulement les connaissances sociales et éthiques, mais aussi les connaissances culturelles. Le CEQ n'est pas suffisamment relié au marché du travail et il est indispensable d'accorder une importance plus grande à la capacité des citoyens de trouver un emploi et à la promotion de la sécurité des travailleurs sur le lieu de travail.

Le rapport estime qu'il faut accorder une attention particulière aux méthodes et aux systèmes d'évaluation des résultats d'apprentissage acquis de façon non formelle ou informelle, dans la mesure où, dans le cadre de la formation tout au long de la vie, le développement des compétences a lieu dans une multiplicité de situations de travail quotidiennes. Chaque pays doit disposer de ses propres cadres nationaux ou régionaux de qualifications, en veillant à leur compatibilité avec le CEQ. Les députés soulignent que, pour permettre la mise en œuvre du CEQ sur une base volontaire, le soutien et l'engagement des acteurs aux plans national et sectoriel sont indispensables et qu'un renforcement de la coopération entre États membres dans le cadre du CEQ devrait se traduire par une confiance mutuelle, ce qui contribuerait à améliorer la mobilité sur le marché du travail européen. La Commission est invitée à élaborer et à proposer des méthodes et des stratégies pour le bon fonctionnement du CEQ pendant une période d'essai, et à mener une analyse d'impact et une évaluation continue. Enfin, le rapport souligne l'importance d'une stratégie de communication et de diffusion ample et bien structurée en vue d'améliorer la conscience et l'intérêt à l'égard des avantages du CEQ.